

T

Picini 1

1-100

COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS

RI

N° 842
1996
8ème Chambre A
M.L.V

ARRET FOND
DU 8/11/96
Rôle N°94/4475

Arrêt de la 8ème Chambre Civile
en date du 8/11/96
prononcé sur appel d'un jugement
rendu le 10/1/94
par le tribunal de grande instance
d'AIX EN PROVENCE

SCA DOM DE LA
VERANE

COMPOSITION DE LA COUR LORS DES DEBATS ET
DU DELIBERE

CONTRE

PRESIDENT : M. ESPEL

CRCAM ALPES
MARITIMES
Me ASTIER
Me DOUHAIRE

CONSEILLERS : Mme AUGÉ-M. BERGÉZ

GREFFIER (lors des débats)
Mme FORCELLINI

DEBATS

A l'audience publique du 2/10/96
après communication au ministère public
Monsieur le Président a avisé les parties
que le délibéré serait rendu le 8/11/96

PRONONCE

A l'audience publique du 8/11/96
par le président ESPEL
assisté de Mme CARBUCCA Greffier.

NATURE DE L'ARRET
CONTRADICTOIRE

Grosse
délivrée

le.
ATEUASUL
LATIC
WHEN
LIBRAS